



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 
ID : 060-216004739-20260925-D43_09_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2026

Délibération N°43/09.2026

Date de convocation :
16/09/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PION, EYNARD PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absente excusée : Mme PERROT

Absent : M. ETAIN

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
02/10/2026

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Anne-Sophie PLASMANS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Bons Bacheliers

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que des bons d'achats étaient attribués aux bacheliers par la commune. Elle propose de moduler cette attribution au mérite.

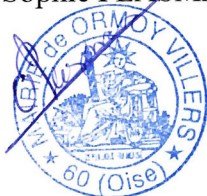
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'attribution de bons d'achats aux bacheliers selon les critères suivants :

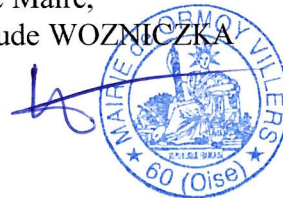
- Bac : 40 €
- mention assez bien 45 €
- mention bien 50 €
- mention très bien 55 €
- félicitations du jury 60 €.

Ormoy-Villers, le 06/10/2026

Le secrétaire de séance,
Anne-Sophie PLASMANS



Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **07/10/2026**